



INTENCIAL

PATRIMOINE

■ GROUPE APICIL



INTENCIAL GESTION PRIVÉE II

Contrat d'assurance-vie individuelle ou de capitalisation assuré
par APICIL LIFE

PRÉSENTATION
COMMERCIALE





SOMMAIRE

PRÉSENTATION
INTENCIAL GESTION
PRIVEE II

1

LA GESTION LIBRE

2

LA GESTION DELEGUÉE

3

LA GESTION PILOTÉE

4

LA GESTION
MULTI-POCHES

5

OPTIONS
D'ARBITRAGES
PROGRAMMÉS

6

INFORMATIONS
UTILES

7



INTENCIAL GESTION PRIVÉE II

PRÉSENTATION

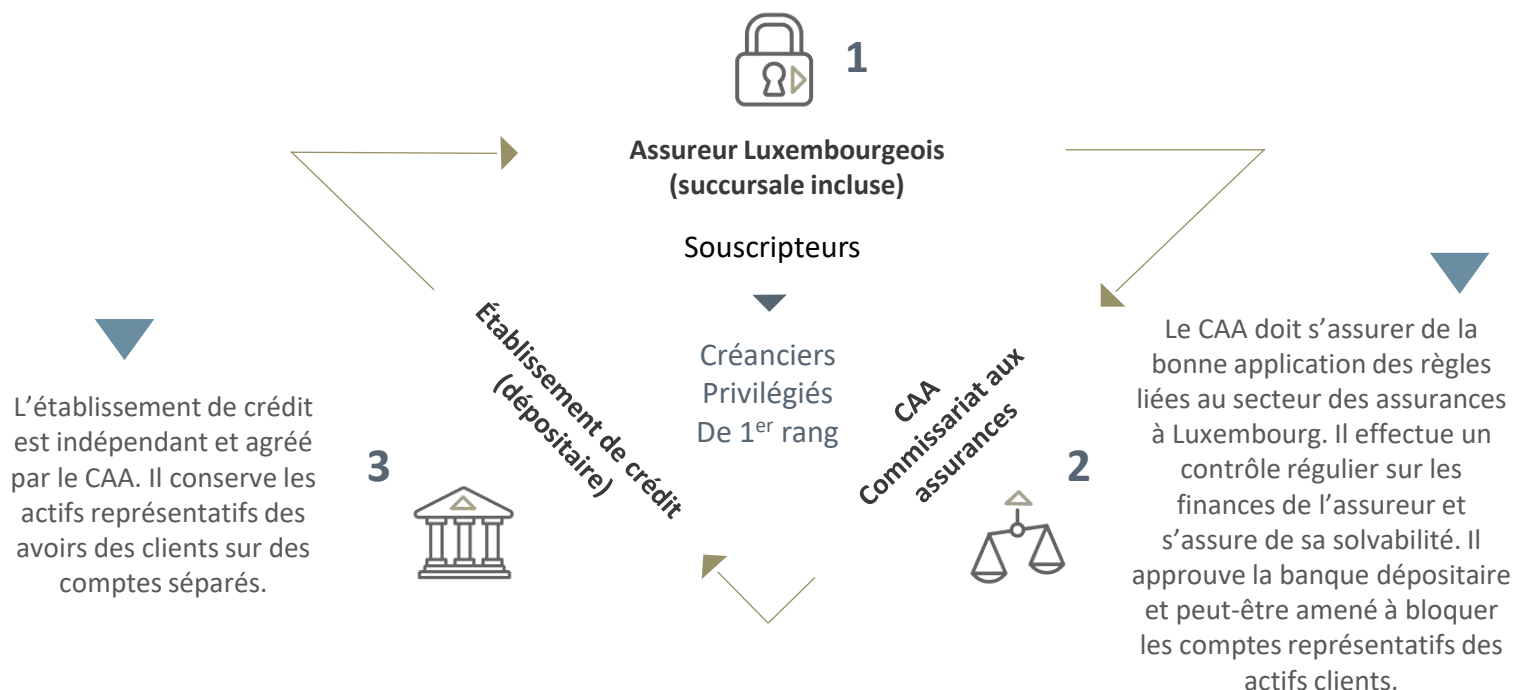
Une offre innovante développée pour répondre aux besoins d'une gestion haut de gamme.
Contrat individuel d'assurance-vie ou de capitalisation, libellé en unités de compte et/ou euros.

1

CONTRAT DE DROIT FRANÇAIS

UNE SUPERVISION LUXEMBOURGEOISE

L'assureur est supervisé par le CAA¹ à qui il soumet trimestriellement un reporting des actifs représentatifs des avoirs de ses clients. Il confie à la banque dépositaire tous les actifs des clients dans les conditions fixées par le CAA.



¹ Le CAA (Commissariat aux assurances) est l'autorité compétente de surveillance du secteur au Grand-Duché de Luxembourg, qui comprend les entreprises d'assurance, les entreprises de réassurance, certains fonds de pension, les professionnels du secteur de l'assurance (PSA) et les intermédiaires d'assurances et de réassurances (agents et courtiers).
Pour plus d'informations www.caa.lu

CARACTÉRISTIQUES

Garanties et protection de l'épargne

- **Super privilège**
Statut de créancier de 1^{er} rang pour l'assuré en cas de faillite de l'assureur
- **Triangle de sécurité**
Ségrégation des comptes (assureur et assuré)
- **Loi Sapin 2 non applicable**
L'Etat ne peut pas geler les avoirs des assurés

Plafond du dépôt de garantie

Aucun plafond

Notation du pays Standard & Poor's Stabilité Politique et Fiscale

AAA
(le meilleur niveau possible)

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

**DURÉE DU CONTRAT :** Déterminée (égale ou supérieure à 8 ans) ou viagère¹**FRAIS SUR VERSEMENTS :**

4,5 % max.

Montant minimum des versements² Gestion Libre / Déléguée / Pilotée :

- Versement initial : **20 000 €**
- Versements libres : **5 000 €**

Minimum résiduel sur le contrat 5 000 €

4 modes de gestion**5 options d'arbitrages programmés****Actes disponibles en digital**

(mode proposition)

- Souscriptions
- Versements (Libres / Programmés)
- Rachats (Partiel / Total)
- Arbitrages (Individuels / Collectifs / Programmés)
- Changement de coordonnées (RIB, adresse ...)
- Actualisation de la connaissance client
- Mise à jour clause bénéficiaire

**RACHAT PARTIEL :**

5 000 € min.

**AVANCE :**À partir de 6 mois, sous réserve
d'acceptation par APICIL Life

(incompatible avec les rachats partiels programmés)

Date d'effet des opérations :

- Versement initial : j + 2
- Versement complémentaire : j + 1
- Arbitrage : j + 1
- Rachat partiel : j + 1

1. hors mineurs de moins de 12 ans et majeurs sous tutelle
Contrat de capitalisation : 50 max.

2. Gestion multi-poches consulter le détail p.14

LES MODES DE GESTION

GESTION LIBRE

Le souscripteur effectue lui-même sa sélection de supports et ses arbitrages avec l'aide de son conseiller.

GESTION DÉLÉGUÉE

Le souscripteur délègue à son conseiller les arbitrages entre les supports et la mise en place d'options d'arbitrages automatiques, ainsi que la sélection des supports investis en cas de versement.

*disponibles également en version SMART * (par avenant)*

Accès à 5 options d'arbitrages programmés

1. RÉÉQUILIBRAGE AUTOMATIQUE

2. LISSAGE DES INVESTISSEMENTS

3. ECRÊTAGE DES PLUS-VALUES

4. ARRÊT DES MOINS-VALUES

5. ARRÊT DES MOINS-VALUES RELATIVES

Disponibles en
Digital

GESTION PILOTÉE

Le souscripteur sélectionne une orientation de gestion. APICIL Life met en œuvre l'orientation de gestion choisie grâce aux recommandations d'une société de gestion.



GESTION MULTI-POCHES

(par avenant)

Le Multi-poches permet de combiner au sein d'un même contrat un mode de **gestion Libre ou Délégée** et une gestion sous mandat gérée par des sociétés de gestion de renom.



**Le choix des OPC est composé exclusivement de supports sans rétrocession sur frais*

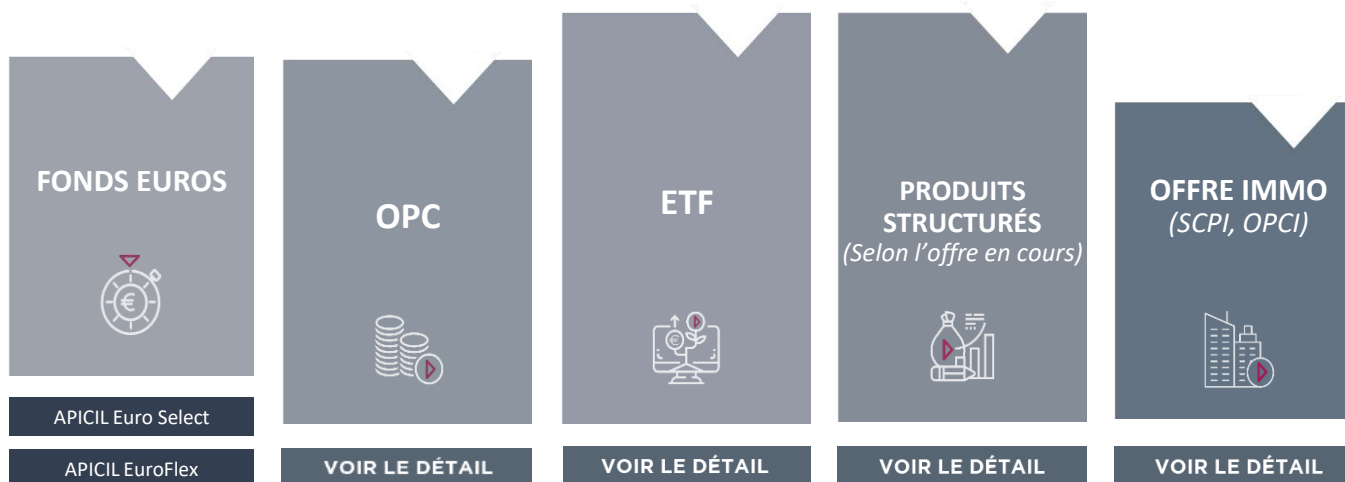
L'OFFRE FINANCIÈRE DISPONIBLE

Choisir plusieurs supports d'investissement est le **meilleur moyen de diluer le risque et d'obtenir un rendement satisfaisant**.

Diversifier les supports de vos clients vous permettra de **dynamiser leurs contrats** et de **rechercher un rendement supérieur** sur la durée.

Le + d'INTENCIAL Patrimoine

- Une **expertise reconnue** dans la sélection des unités de compte.
- **Plus de 700 supports d'investissement** sélectionnés de façon rigoureuse auprès de maisons de gestion de renom.
- Un **très large spectre** en termes de classes d'actifs, secteurs d'activités, zones géographiques et styles de gestion.



« Les performances passées ne préjugent pas des performances futures »

S'agissant des supports en UC, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.

Les sommes investies sur les supports en unités de compte ne sont pas garanties mais sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les sommes investies sur les supports en euros des contrats INTENCIAL Gestion Privée II (VIE ou CAPITALISATION) sont garanties en capital net de frais sur versements, minorées chaque année des frais de gestion prélevés sur le contrat.

« Le document d'informations clés des contrats d'assurance vie et de capitalisation, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques des supports en euros et/ou en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site <http://mesdocumentsprecontractuels.apicil.com/apicil> ».



LA GESTION LIBRE

2

Frais et caractéristiques

FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ARBITRAGES	VERSEMENTS PROGRAMMÉS (montant minimum)	RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS
1 % max./an du capital constitué, pour les supports Euros (hors Euroflex) et UC	Arbitrage libre : 1 % max. du montant désinvesti (50 € min.) Arbitrage digital : incompressible Apicil Life gratuit (UC vers UC/ Euros vers UC) Arbitrages Programmés* : 0,50 % max. du montant désinvesti	300 € mensuels 1 000 € trimestriels 2 000 € semestriels 3 000 € annuels (et 100 € par support)	500 € min.

* 5 options d'arbitrages programmés, dont 3 disponibles en digital : lissage des investissements - écrêtement des plus values - arrêt des moins-values relative

« Le document d'informations clés des contrats d'assurance vie et de capitalisation, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques des supports en euros et/ou en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site <http://mesdocumentsprecontractuels.apicil.com/apicil> ».

Disponible en « GESTION LIBRE SMART »

Une tarification client transparente

Le mode de gestion SMART vise à renforcer la valeur de conseil des CGP, prévenir les potentiels conflits d'intérêt et garantir une transparence en termes de rémunération pour leurs clients finaux en pleine adéquation avec la directive européenne sur la distribution d'assurance (DDA).

Univers d'investissement exclusivement constitué de **supports sans rétrocession**
(ETF, OPC CleanShare, Supports Immobiliers...)

Frais maximum du contrat =
1,80% sur les UC (incompressible : 0,65 %)

(vs 1% sur les UC pour une gestion libre classique)

Bulletin de mise en place



LA GESTION DÉLÉGUÉE

3

Frais et caractéristiques

FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ARBITRAGES	VERSEMENTS PROGRAMMÉS (montant minimum)	RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS
Support Euros : 1 % max./an Supports UC ¹ : 1,90 % max./an	Arbitrage libre : Gratuit Arbitrages programmés* : 0,30 % max. du montant désinvesti	300 € mensuels 1 000 € trimestriels 2 000 € semestriels 3 000 € annuels <i>(et 100 €/support)</i>	500 € min.

Disponible en « **GESTION DÉLÉGUÉE SMART** »

Une tarification client transparente

Le mode de gestion SMART vise à renforcer la valeur de conseil des CGP, prévenir les potentiels conflits d'intérêt et garantir une transparence en termes de rémunération pour leurs clients finaux en pleine adéquation avec la directive européenne sur la distribution d'assurance (DDA).

Univers d'investissement exclusivement constitué de **supports sans rétrocession**

(ETF, OPC CleanShare, Supports Immobiliers...)

Frais maximum du contrat

=

2,70 % sur les UC (incompressible : 0,65 %)

(vs 1% sur les UC pour une gestion libre classique)

Bulletin de mise en place 

¹ ou 1,60% max par an sur les supports UC + frais de surperformance (défini par le souscripteur entre 3 et 15%) égaux à 10% de la différence positive nette entre la performance nette annuelle observée sur l'ensemble des UC investies sur le contrat et le seuil choisi (4% max./an)

* 5 options d'arbitrages programmés, dont 3 disponibles en digital : lissage des investissements - écrêtage des plus values - arrêt des moins-values relative

« Le document d'informations clés des contrats d'assurance vie et de capitalisation, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques des supports en euros et/ou en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site <http://mesdocumentsprecontractuels.apicil.com/apicil> ».



LA GESTION PILOTÉE

4

Frais et caractéristiques

FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ARBITRAGE	VERSEMENTS PROGRAMMÉS (montant minimum)	RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS
Supports euros : 1 % max./an Supports UC : 2 % max./an	Arbitrage : Gratuit Changement d'orientation de gestion : 1 % max. du montant désinvesti, si investissement vers des supports différents de ceux composant l'orientation de gestion clôturée.	300 € mensuels 1 000 € trimestriels 2 000 € semestriels 3 000 € annuels (et 100 € par support)	500 € min.

Liens utiles

Accès à l'ensemble de nos reportings *

[Reportings Gestion pilotée](#)

* Mise à jour mensuelle

« Le document d'informations clés des contrats d'assurance vie et de capitalisation, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques des supports en euros et/ou en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site <http://mesdocumentsprecontractuels.apicil.com/apicil> ».



LA GESTION MULTI-POCHES

5

Le Multi-poche permet de **combiner au sein d'un même contrat un mode de gestion** Libre ou Délégée et une gestion sous mandat gérée par des sociétés de gestion de renom.

LA TARIFICATION

POCHE LIBRE OU DÉLÉGUÉE

Supports UC* :

- **Gestion libre** : 1 % max
- **Gestion déléguée** : 1,10 % max
+ majoration de 0,80 % max par an du capital constitué sur les UC ou majoration de 0,50 % par an du capital constitué sur les UC et des frais variables égaux à 10 % de la différence positive nette entre la performance nette annuelle observée sur le capital libellé en UC et le seuil défini (entre 3 % et 15 %)

Supports € :

- APCIL Euroflex : 2 % max
- APICIL Euro Select : 1 % max

TARIFICATION DE LA POCHE GESTION SOUS MANDAT : FRAIS SUPPORTS UC + 0,70%

APICIL + AM : + 0,35 %

CGP : + 0,35 %

MINIMUM POCHE GESTION SOUS MANDAT :

Versement initial
5 000 € / orientation

Versement complémentaire
1 000 € / orientation

Arbitrage (hors supports
composant l'orientation)
500 € / orientation

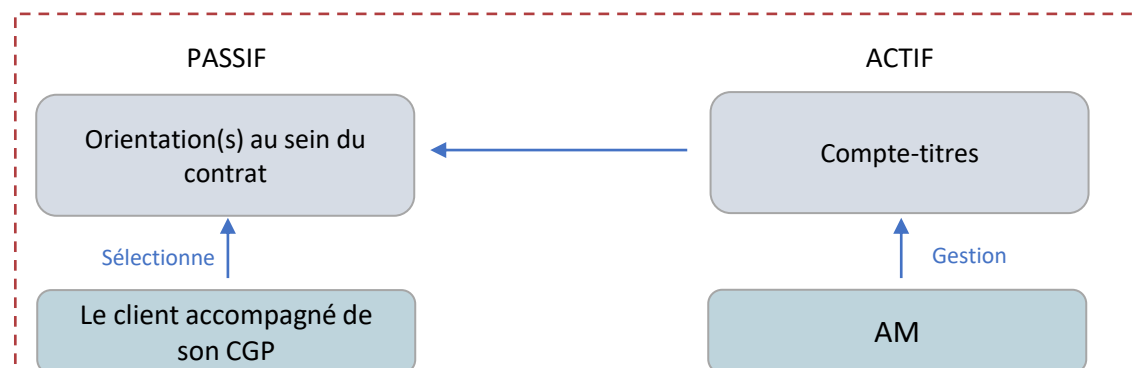
Versement programmé
500 € / orientation

LE FONCTIONNEMENT

La gestion de chaque orientation s'effectue à l'actif, c'est-à-dire au travers d'un compte-titres.

Les évolutions des portefeuilles sont transmises quotidiennement à l'assureur pour valoriser les contrats des clients.

De ce fait, la gestion du mandat n'est pas contrainte par les caractéristiques propres au contrat (délai de traitement, supports éligibles...).



LES AVANTAGES DE CE PROCESS

- ▶ Une **architecture ouverte** → accès à un univers d'investissement beaucoup plus large que les seuls supports référencés sur le contrat (titres vifs, OPC non référencés, options, etc.)
- ▶ Les **ordres sont passés à l'actif** → optimisation du market timing, plus grande réactivité, aucun délai de traitement en interne.

DÉTAILS DES 3 ORIENTATIONS DE GESTION SOUS MANDAT

3 ORIENTATIONS, SOCIÉTÉS DE GESTION

La Gestion Sous Mandat donne accès à **une gamme innovante de 3 orientations**, cumulables entre elles, qui se distinguent par leur profil de gestion et leur niveau de risque SRRI.

✓ **ORIENTATION PRUDENTE**

GÉRÉE PAR OFI LUX

✓ **ORIENTATION EQUILIBRE**

GÉRÉE PAR LAZARD FRÈRES GESTION

✓ **ORIENTATION ETF**

GÉRÉE PAR AURIS GESTION EN PARTENARIAT AVEC FIRST TRUST

Accédez directement au(x) reporting(s) et brochure par orientation

Orientation Prudente

avec OFI LUX

SRRI



Recherche d'une performance supérieure à celles des fonds en euros à travers une gestion flexible et prudente d'un portefeuille d'OPC intégrant un processus ISR et/ou des pratiques ESG.

BROCHURE

REPORTING APICIL LIFE

REPORTING APICIL EPARGNE

Orientation Equilibre

avec LAZARD FRÈRES GESTION

SRRI



Recherche d'une performance à travers des mouvements tactiques au sein d'un mode de gestion flexible.

BROCHURE

REPORTING APICIL LIFE

REPORTING APICIL EPARGNE

Orientation ETF

avec AURIS GESTION ET FIRST TRUST

SRRI



Recherche d'une performance à travers une exposition sur des ETF cotés exposés sur les marchés des actions internationales.

BROCHURE

REPORTING APICIL LIFE

REPORTING APICIL EPARGNE



OPTIONS D'ARBITRAGES PROGRAMMÉS

DISPONIBLES EN GESTION LIBRE ET GESTION DÉLÉGUÉE

6

COMPATIBILITÉ DES OPTIONS D'ARBITRAGES PROGRAMMÉS *

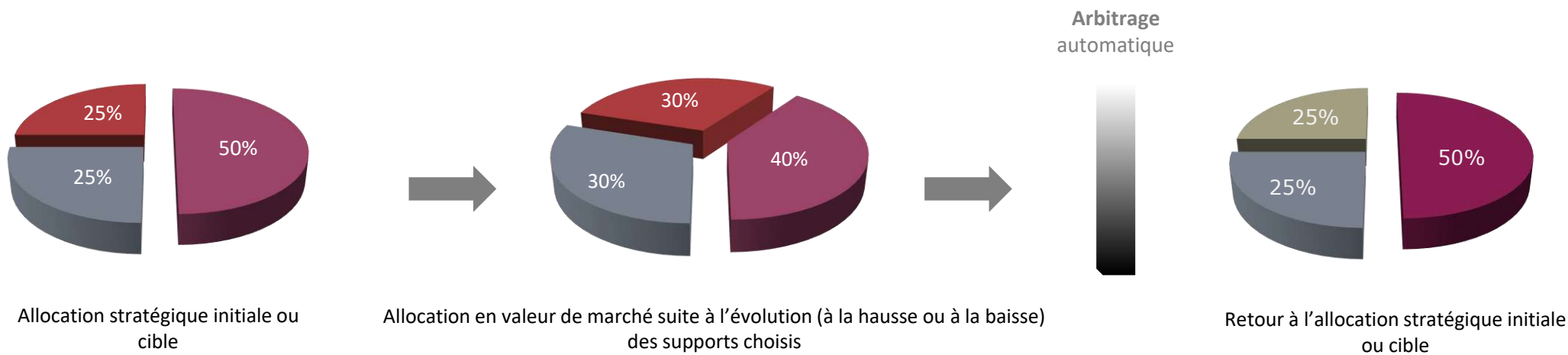
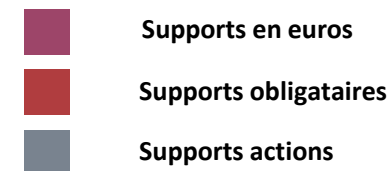
Dans le cas où le souscripteur souhaite mettre en place plusieurs options simultanément sur un même contrat, les règles de compatibilité précisées ci-dessous doivent être respectées :

	Option 2 : Lissage des investissements	Option 3 : Écrêtage des plus-values	Option 4 : Arrêt des moins-values	Option 5 : Arrêt des moins-values relatives
Option 1 : Rééquilibrage automatique	L'OPTION 1 EST EXCLUSIVE DE TOUTE AUTRE OPTION			
Option 2 : Lissage des investissements		Possible sous conditions : · le(s) support(s) cible(s) des options 3, 4 et 5 ne peu(ven)t être choisi(s) comme support(s) source(s) de l'option 2 · en revanche un support cible de l'option 2 peut faire l'objet de l'option 3, 4 ou 5		
Option 3 : Écrêtage des plus-values	Possible sous conditions : · le(s) support(s) cible(s) des options 3, 4 et 5 ne peu (ven) t être choisi(s) comme support(s) source(s) de l'option 2 · en revanche un support cible de l'option 2 peut faire l'objet de l'option 3, 4 ou 5		Possible : Au déclenchement de l'option 4, celle-ci est désactivée ; l'option 3 est alors également désactivée sur le support	Possible si les supports sources sont différents
Option 4 : Arrêt des moins-values		Possible : Au déclenchement de l'option 4, celle-ci est désactivée ; l'option 3 est alors également désactivée sur le support		Impossible
Option 5 : Arrêt des moins-values relatives		Possible si les supports sources sont différents	Impossible	

* Vous référer au projet de contrat ou à la proposition d'assurance pour plus de détails

RÉÉQUILIBRAGE AUTOMATIQUE

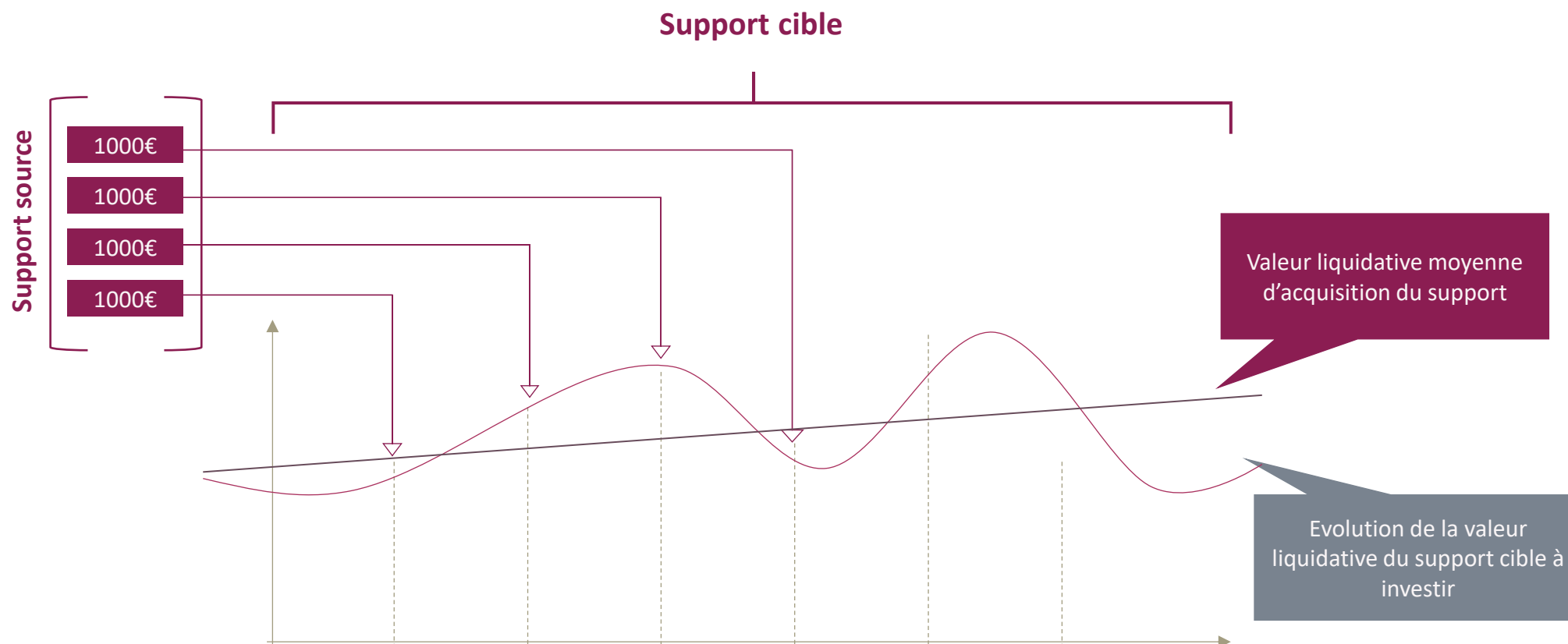
L'objectif de cette option est de conserver l'allocation d'actifs d'origine d'un contrat. Vous contrôlez ainsi son exposition au risque. À échéance constante (trimestrielle, semestrielle ou annuelle), un arbitrage automatique permet de rééquilibrer la répartition de votre capital, conformément à sa répartition initiale ou sa répartition cible.



LISSAGE DES INVESTISSEMENTS

Sans frais

Cette option vous permet d'investir de manière progressive et régulière sur un support donné en lissant les cours d'achat. Cette option peut être utilisée pour dynamiser le capital, investi à l'origine sur un support source (fonds en euros ou monétaire, par exemple), qui sera arbitré au fur et à mesure vers des supports plus dynamiques (supports cibles).

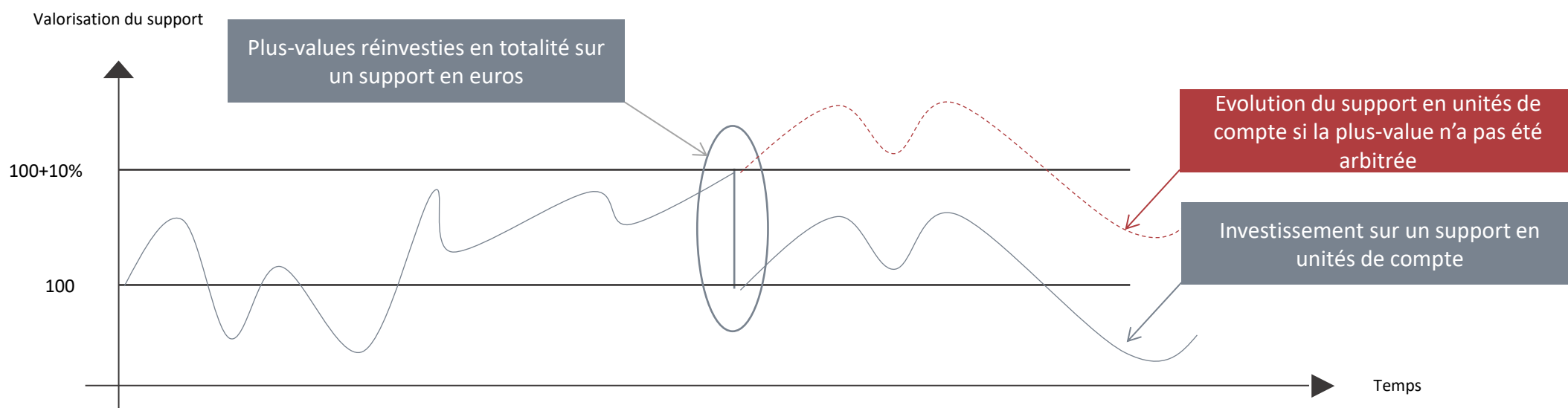


ECRÊTAGE DES PLUS-VALUES

L'écrêtage des plus-values permet de sécuriser les plus-values constatées sur un support en les orientant vers un support plus prudent ou de les dynamiser en les orientant vers un support plus offensif.

Option personnalisable par support

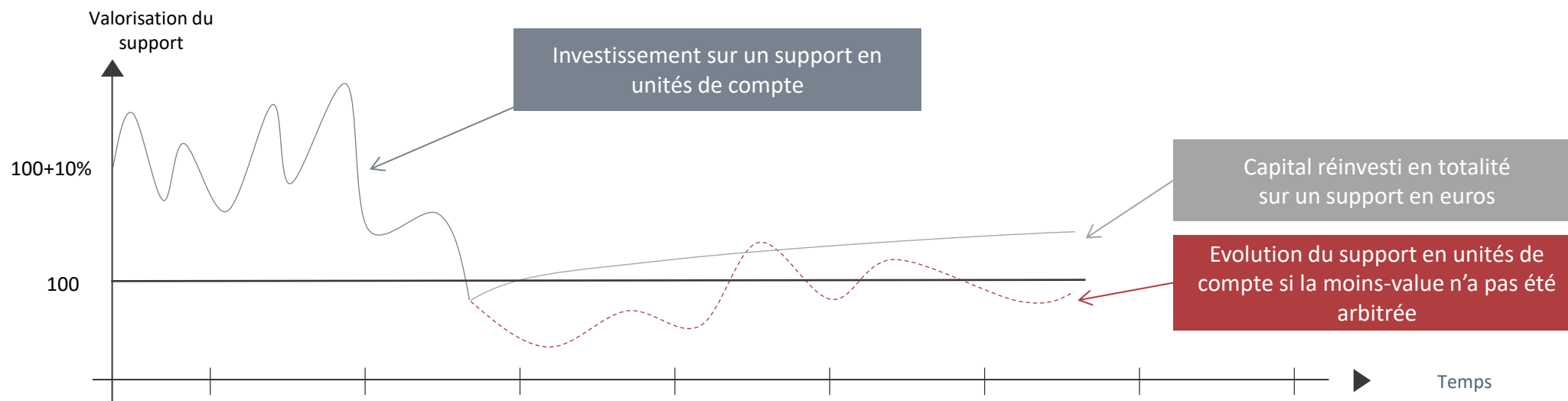
- Constatation quotidienne ou hebdomadaire
- Seuil d'écrêtage à partir de 1 %
- Seuil réglable par paliers de 1 %



ARRÊT DES MOINS-VALUES PAR SUPPORT

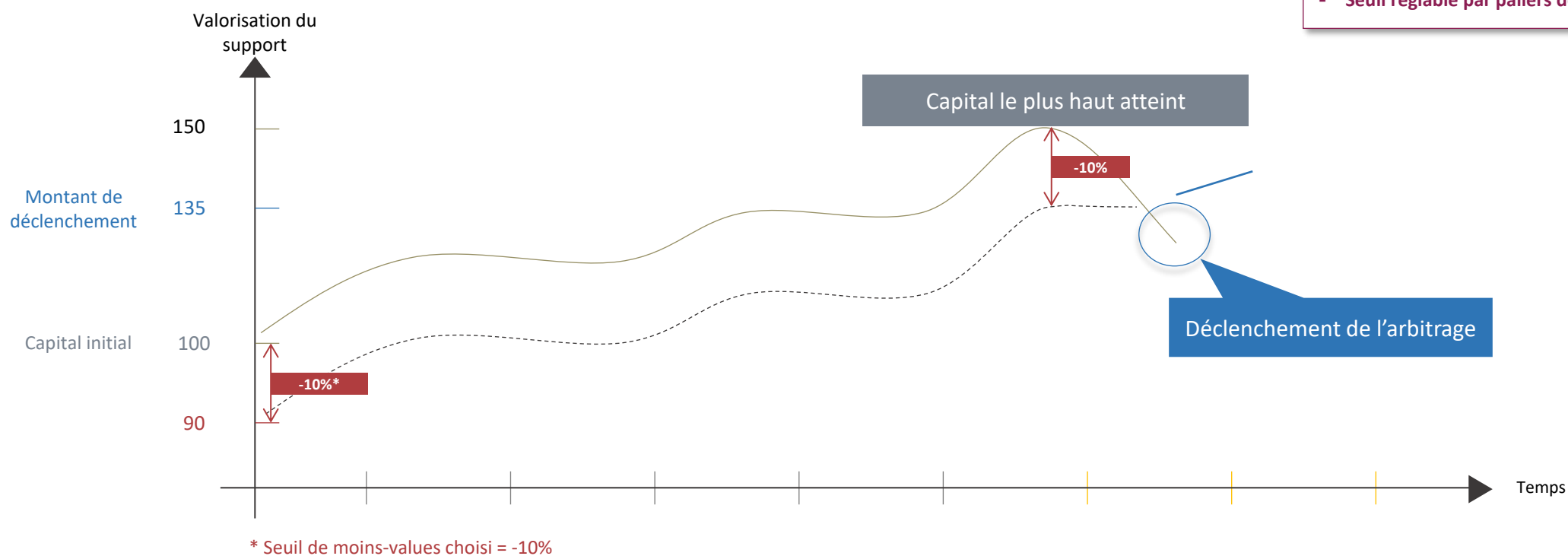
L'arrêt des moins-values par support permet de se désengager totalement d'un support libellé en unités de compte lorsque celui-ci enregistre une baisse.

- Option personnalisable par support**
- Constatation quotidienne ou hebdomadaire
 - Seuil de déclenchement à partir de -5 %
 - Seuil réglable par paliers de -1 %



ARRÊT DES MOINS-VALUES RELATIVES PAR SUPPORT

L'arrêt des moins-values relatives par support tient compte de la progression du capital investi et permet de stopper une tendance baissière constatée sur un support libellé en unités de compte.



Option personnalisable par support

- Constatation quotidienne ou hebdomadaire
- Seuil de déclenchement à partir de -5 %
- Seuil réglable par paliers de -1 %



INFORMATIONS UTILES

7

CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE & DE CAPI

FISCALITÉ DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Accédez aux notices fiscales pour plus de détails



BON À SAVOIR AVANTAGE DE L'ASSURANCE-VIE

En cas de chômage et d'invalidité

En application de l'article 125-0 A du CGI, les produits issus d'un contrat d'assurance-vie sont **exonérés d'impôt sur le revenu**, quelle que soit la date de souscription du contrat, si le rachat résulte :

- Du **licenciement** du souscripteur, de son conjoint ou de son partenaire de PACS, à condition selon l'administration que l'intéressé soit inscrit à Pôle Emploi comme demandeur d'emploi,
- De la **mise à la retraite anticipée** du souscripteur, de son conjoint ou de son partenaire de PACS,
- De la **survenance d'une invalidité de deuxième ou troisième catégorie** frappant le souscripteur, son conjoint ou son partenaire de PACS,
- De la cessation d'une activité non salariée du souscripteur, de son conjoint ou de son partenaire de PACS à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire.

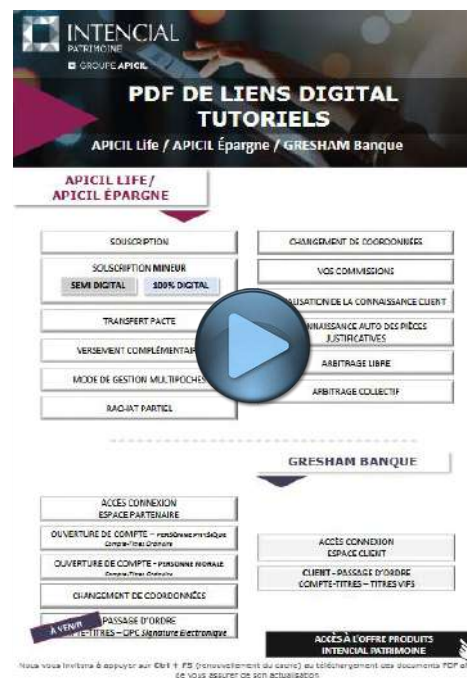
NOTRE OFFRE EN DÉTAIL SUR NOTRE PDF DE LIENS

Un accès aux documents contractuels



LES ACTES DISPONIBLES EN DIGITAL

Accès aux différents tutoriels disponibles chez
INTENCIAL Patrimoine



NOTRE GAMME COMPLÈTE

Retrouvez l'essentiel d'INTENCIAL Patrimoine, les
chiffres, nos différentes offres etc...



POUR TOUTE AUTRE DEMANDE

CONTACT
EMAIL

Pour toute question relative à :

- La gestion **APICIL Life**, operations.life@intencial.fr

Pour toute autre question de nature commerciale :

- **APICIL Life** : servicepartenaires@intencial.fr

ENVOI COURRIER

APICIL LIFE

CS40170

51 rue de Londres
75380 PARIS Cedex 8



INTENCIAL
PATRIMOINE

▣ GROUPE APICIL



APICIL Life est le nom de la succursale française de The OneLife Company S.A., entreprise d'assurance sur la vie de droit luxembourgeois dont le siège social se trouve au 38, Parc d'Activités de Capellen à L-8308 Capellen, Grand duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n°34.402, au capital social de 50 200 525 €. Succursale pour la France : 51 rue de Londres, Paris 8ème, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 878 395 169.